



Dossier du BHI N° CBC -1 & S1/3023

LETTRE CIRCULAIRE N° 40/2006
9 mai 2006

**CONTRIBUTION DE LA REPUBLIQUE DE COREE AU FONDS
SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur de vous annoncer que le 1^{er} mai, à l'occasion de la réunion du SPWG en Corée, le président du Comité de direction, au nom de l'Organisation, et le Ministre des Affaires maritimes et de la Pêche de la République de Corée, a signé un protocole d'accord, dans lequel la République de Corée apportera sa contribution financière au Fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités, sur une base annuelle. La signature de ce protocole d'accord est l'aboutissement de discussions entre les deux parties, au cours de l'année dernière. En vertu de ce protocole :

- a. Une première contribution financière sera apportée à l'OHI, après la signature du protocole;
- b. Toutes les contributions seront versées au Fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités, affecté au programme de coopération technique pour l'OHI/la République de Corée.
- c. La contribution financière sera utilisée pour la mise en œuvre du programme de travail de l'OHI pour le renforcement des capacités, en faveur des pays en voie de développement, par l'acquisition de compétences en levés hydrographiques, en observations océanographiques et en cartographie marine, ainsi que pour toute autre activité d'assistance technique susceptible de faire l'objet d'un accord entre les parties ;
- d. Des indemnités sont versées pour couvrir tous les frais administratifs et de fonctionnement encourus par le Bureau pour l'exécution des projets ayant fait l'objet d'un accord.
- e. L'OHI fournira un rapport annuel sur le processus des activités convenues et soumettra à la fin de chaque exercice budgétaire, un rapport financier sur l'utilisation faite des contributions reçues.

Le protocole est posté sur le site Web de l'OHI sous « IHO.SHOM> About the IHO>MoU & Agreements ».

Le Comité de direction remercie le gouvernement de la République de Corée pour l'apport de ces contributions financières au Fonds de l'OHI sur le renforcement des capacités. Ces fonds permettront d'améliorer grandement les efforts fournis par l'Organisation en matière de renforcement des capacités, afin de créer et de renforcer les capacités hydrographiques et cartographiques, notamment celles des pays en voie de développement.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandros Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président